



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

DIX-HUITIÈME RÉUNION DU GROUPE RÉGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN OEUVRE (APIRG/18) Kampala, Ouganda (27 – 30 mars 2012)

Point 3.5 de l'ordre du jour: Questions relatives à la gestion de l'information Aéronautique (AIM)

(Note présentée par le Secrétariat)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Cette note de travail présente le Rapport de Synthèse de l'atelier régional (SIP) de mise en œuvre des systèmes de gestion de la qualité (SGQ) pour AIS/MAP, le rapport de la deuxième réunion du groupe de travail sur l'e-TOD dans la région AFI et le rapport de la première réunion de l'équipe de travail sur la mise en œuvre de l'AIM dans la région AFI, conformément à la mise en œuvre de la Décision 17/87 de la réunion APIRG/17 concernant la planification de la transition de l'AIS à l'AIM, la conclusion 17/92 de la réunion APIRG/17 concernant respectivement le développement et la gestion d'un programme national e-TOD, en tenant compte des recommandations 6/11 et 6/25 de la réunion SP AFI RAN/08 qui appellent à la mise en œuvre complète du WGS-84, l'e-TOD et l'élimination des carences dans AIM.

La suite à donner par la réunion APIRG/18 se trouve au paragraphe 3.

REFERENCES :

Rapport – APIRG/17
Rapport SP AFI RAN/08
Rapport de la Réunion du groupe de travail e-TOD (WG/2) de la région AFI (Dakar, 19 juillet 2011)
Équipe AIM de mise en œuvre dans la région AFI/1 – Rapport de la première réunion (Dakar, 20–22 juillet 2011)
RAPPORT – ATM/AIM/SAR SG/12

Objectif(s) stratégique(s) de l'OACI : A et C

1. INTRODUCTION

1.1 La réunion ATM/AIM/SAR SG/12 tenue à Dakar au Sénégal du 25 au 29 juillet 2011 a examiné et pris des mesures sur les résultats de l'atelier régional (SIP) pour le SGQ pour la mise en œuvre des services AIS/MAP, la deuxième réunion du groupe de travail e-TOD dans la région AFI et la première réunion de l'équipe de travail sur la mise en œuvre de l'AIM dans la région AFI. L'objectif principal de cette réunion était de donner des orientations aux États conformément aux exigences du Plan de Navigation Aérienne de la région AFI pour la mise en œuvre des conclusions et décisions de la réunion APIRG/17 mentionnée ci-dessus, les Recommandations de la Réunion SP AFI RAN/08 de la région AFI et d'assurer l'efficacité et la rentabilité dans le développement dans la région AFI d'un système AIM intégré et automatisé afin de fournir aux utilisateurs des produits et services d'une qualité harmonisée.

2. DISCUSSION

Systèmes de gestion de la qualité (SGQ)

2.1 Le sous groupe a examiné les résultats de l'atelier régional du SGQ pour la mise en œuvre des services AIM et a relevé que la réalisation du SGQ dans les services AIM impliquerait que les questions suivantes soient soulevées et comprises par les administrations de la CAA: *des mandats de haut niveau sont un devoir; l'idée fausse que la norme ISO 9000 est équivalente au Papier; Système de Gestion (pas un système de gestion de la qualité); Faites-le vous-même; coût (règles approximatives); 10% de la Force de travail serait impliquée; Frais externes de consultation/formation + Auditeur; durée de 18 mois; Notez que tous le referait.*

2.2 Le sous-groupe a été informé en détail sur le processus du SGQ et a pris note des divers avantages relatifs à la sécurité, l'efficacité, la gestion des coûts et la satisfaction de la clientèle.

2.3 Compte tenu de ce qui précède, la réunion a adopté le projet de Conclusion suivant:

PROJET DE CONCLUSION 18/XX: MISE EN ŒUVRE ET ÉTABLISSEMENT D'ACCORDS SUR LE NIVEAU DE SERVICE

Que, en vue d'appuyer la mise en œuvre efficace les SGQ, les États de la région AFI sont invités à:

- a) **Prendre l'engagement ferme au niveau des Directeurs Généraux de l'administration des CAA de mettre en œuvre les SGQ homologués par la norme ISO 9001:2008;**
- b) **Partager leur expérience et soutien dans la mise en œuvre du SGQ avec d'autres États; et**
- c) **Mettre en place et maintenir des accords officiels sur le niveau de services (SLA) entre les créateurs des données et les fournisseurs de l' AIS selon le modèle de l'échantillon à l'annexe A relatif à e-TOD**

2.4 En ce qui concerne le résultat de la deuxième réunion du Groupe de travail sur les données électroniques de terrain et d'obstacles dans la région AFI (e-TOD WG/2), le sous-groupe a examiné et a approuvé la modification proposée par le PNA AFI (Doc 7474) pour inclure le projet de Tableau FASID dans FASID AFI, Partie VIII (AIS), et qu'après la réunion, le Secrétariat prépare les mises à jours nécessaires avant la mise en circulation de la proposition d'amendement. En conséquence, le sous-groupe a adopté le Projet de décision suivant:

PROJET DE DÉCISION 18/XX: PROPOSITION D'AMENDEMENT AU PNA AFI (DOC 7474) PNA/FASID RELATIVE AUX DONNEES E-TOD

Que, l'OACI fasse circuler et traite le projet de proposition d'amendement pour AFI ANP/FASID (partie VIII) aux l'annexes B et C relatifs aux données e-TOD.

2.5 Le sous-groupe a convenu que les États devraient organiser des campagnes de sensibilisation et de formation (ateliers) impliquant tout le personnel concerné au sein et hors de CAA afin de fournir une vue d'ensemble des questions techniques, juridiques, institutionnelles et financières relatives à e-TOD ainsi que les actions qui doivent être prises pour la mise en œuvre de e-TOD et d'apporter un niveau élevé de compréhension des sujets connexes. Par conséquent, la réunion a approuvé le Projet de conclusion suivant:

PROJET DE CONCLUSION 18/XX: SÉMINAIRE/ATELIER DE LA RÉGION AFI DE MISE EN ŒUVRE DE DONNÉES SUR LA E-TOD

Que:

- a) pour s'assurer d'une mise en œuvre efficace et harmonisée des données e-TOD, l'OACI aide les États de la région AFI au niveau national et, dans la mesure du possible, organise conjointement un séminaire/atelier pour organiser des campagnes de sensibilisation et des programmes de formation afin de promouvoir et accélérer le processus de mise en œuvre des données e-TOD.**
- b) les États de la région AFI doivent activement participer à cet atelier.**

2.6 Le sous-groupe a alors convenu que les États AFI examinent les délais proposés à l'**annexe D** pour la mise en œuvre des données e-TOD dans la région AFI et fournissent des mises à jours/commentaires aux bureaux régionaux de l'OACI WECAF et ESAF avant le 31 octobre 2011. Il fut alors décidé qu'APIRG devra examiner davantage et adopter les délais nécessaires pour la mise en œuvre d'e-TOD en vue de leur inclusion comme annexe dans le rapport de l'APIRG/18 conformément aux procédures habituelles.

2.7 Le sous-groupe a examiné le rapport de la première réunion de l'équipe de travail sur la mise en œuvre de l'AIM dans la région AFI conformément au concept opérationnel ATM mondial de l'OACI et la feuille de route de l'OACI pour la transition de l' AIS à l' AIM. La réunion a noté que l' AIM TF a élaboré des objectifs de performance pour la transition de l' AIS à l' AIM dans la région AFI comme repris dans les **annexes E1 à E3**, elle a examiné les parties d' AIS du PNA et FASID de base AFI et elle a, par ailleurs, introduit/développé des matières de planification relatives à la transition d' AIS à AIM. La réunion a noté les préoccupations de l'équipe de travail de l' AIM sur les graves conséquences des carences non résolues sur la sécurité.

2.8 Le sous-groupe a noté les parties AIS du PNA et FASID de base AFI introduites/développées par l'équipe de travail de l' AIM en tant que matériaux de planification relatifs à la transition d' AIS à AIM. La réunion a ensuite approuvé le matériel du PNA relatif à AIM qui a été développé par le Secrétariat sur base du travail effectué dans d'autres régions de l'OACI qui sont repris dans les **annexes F1 à F9**. La réunion a ensuite approuvé le projet de décision suivant:

Projet de décision 18/XX: Amendements au PNA et FASID de base AFI par rapport aux matériaux relatifs à la transition d' AIS à AIM

Que l'OACI fasse circuler et traite les propositions d'amendement du PNA/FASID AFI (Doc 7474) pour les matériaux relatifs à la transition d' AIS à AIM repris à l'annexe G et aux annexes F1 à F9 pour leur inclusion dans le PNA et FASID de base AFI.

AFI CAD

2.9 Le sous-groupe a relevé que suite à l'examen de l'Action approuvée par la Commission de Navigation Aérienne le 8 mars 2011 (*ANC 186-6 refers*); la Commission a noté que la transition dans la région AFI bénéficierait s'il existe une robuste infrastructure de communication. En outre, la Commission a prié le Secrétariat de soutenir/suivre la transition d' AIS à AIM par le biais de mécanisme régional. La réunion a ensuite noté la proposition de l'Afrique du Sud, invitant les États AFI à se joindre à la base de données AIS régionale de l'Afrique du Sud en tant qu'alternatif pour renforcer le processus de mise en œuvre d' AIM dans la région AFI. Par ailleurs, le sous-groupe a été informé qu'ASECNA envisage de développer une base de données AIS régionale pour répondre aux besoins de tous les États de la région d'Afrique occidentale et centrale.

Feuille de route AIS-AIM

2.10 La feuille de route indique vingt et une (21) étapes en trois phases, AIS-AIMSG a travaillé pour développer des SARPS et des éléments indicatifs pour faciliter la mise en œuvre de façon harmonisée dans le monde entier. La réunion a noté que certains États avaient déjà réalisé quelques étapes dans la feuille de route. Quelques États ont mis en place un plan national de mise en œuvre de l'AIM conformément à la feuille de route et font progresser l'action nécessaire comme prévu. On a reconnu qu'il pourrait y avoir un grand écart entre les États dans la région en ce qui concerne leur approche AIM en raison de la taille d'une organisation ou d'un problème de budget, etc. Toutefois, il est important de partager les informations de chaque État en ce qui concerne la mise en œuvre de l'AIM et d'examiner la manière d'apporter appui supplémentaire aux régions. Compte tenu de ce qui précède, il a été noté que l'équipe de travail sur AIM mènerait une enquête pour évaluer l'état actuel de mise en œuvre d'AIM dans les États selon l'**annexe H**. La réunion a convenu que les États fournissent leurs Plans Nationaux relatifs à la transition d'AIS à AIM ou, au minimum, un rapport d'état pour les 21 étapes de la feuille de route de l'OACI sur la transition d'AIS à AIM comme repris à l'**annexe I** avant le 31 octobre 2011.

Plan d'urgence NOTAM

2.11 La réunion a noté que, en raison des leçons apprises par d'autres régions et organisations AIM AFI concernant la nécessité d'harmonisation dans la gestion de NOTAM relatifs aux événements d'éruption volcanique, le groupe d'étude AIS/AIM de l'OACI a proposé que les éléments indicatifs de l'OACI soit amélioré pour inclure des exemples d'une série de NOTAM liés à l'impact opérationnel, l'accès limité de l'espace aérien et les routes affectées par les cendres volcaniques.

2.12 Enfin, la réunion a approuvé les modèles de Plan d'urgence NOTAM selon l'**annexe J** qui couvre les domaines suivants: les mises en garde de l'espace aérien; les restrictions de l'espace aérien; la fermeture d'aérodrome/héliport; la restriction d'une partie de route/niveaux de vol; les codes NOTAM recommandés pour les sujets pertinents.

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à:

- a) prendre note des informations fournies dans cette note de travail;
- b) examiner et adopter le projet de conclusions et décisions en vue de renforcer le processus de mise en œuvre de l'AIM dans la région AFI et;
- c) examiner et adopter sur les annexes jointes à cette note de travail.
